042-214202848-20250304-DCM04032025-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/03/2025 Publication: 10/03/2025

République Française Département de la Loire

Commune de Saint-Romain-la-Motte

Délibération du Conseil municipal Séance publique ordinaire du **MARDI 4 MARS 2025** 20 heures 30

OBJET:

04/03/2025 N°1

L.2122-22 DU CGCT

Le Maire certifie:

RAPPORT DES DÉCISIONS MUNICIPALES 1- que la convocation de tous les conseillers municipaux PRISES PAR LE MAIRE DEPUIS LA en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits CONVOCATION À LA SÉANCE DU 28 par la loi ; que la délibération ci-après transcrite a été JANVIER 2025 EN VERTU DE L'ARTICLE publiée sur le site internet de la commune le 10 mars 2025.

> 2- Que le nombre des conseillers en exercice au jour de la séance, était de 15 sur lesquels il y avait 12 membres présents, à savoir :

Présents: Gilbert VARRENNE - Chantal PAIRE - Alain BLETTERIE - Pierre Yves LASSAIGNE -Bernard BESSEY - Monique GOUTILLE - Sylvie BAS - Daniel MOUSSERIN - Isabelle MARIDET -Sabine DERVIN - Éric MICHALLET - Laurette COLOMBET

Absents ayant donné mandat: Marie-Claude CHAMPROMIS à Alain BLETTERIE - Franck

POLLET à Chantal PAIRE

Absent (arrivée à 20h55) : Gabriel POMMIER

Secrétaire élue pour la durée de la séance : Sylvie BAS

## RAPPORT DES DÉCISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE DEPUIS LA CONVOCATION À LA SÉANCE DU 28 JANVIER 2025 EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT

Par délibération n° 11/06/2020 N°12 du 11 juin 2020 et n° 08/10/2020 /N°2 du 08 octobre 2020, le conseil municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, un certain nombre de ses

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du CGCT, M. le Maire doit rendre compte à chaque séance du conseil municipal des décisions qu'il a été amené à prendre à ce titre.

Depuis la convocation à la séance du conseil municipal du 28 janvier 2025, M. le Maire a pris les décisions municipales suivantes :

- DM 2025-4 : location d'un logement communal situé 74 place de l'Église signature du bail d'habitation avec Mme LHUILLIER Adrianne
- DM 2025-5 : décision relative à l'exercice du droit de préemption renonciation à acquérir

AD22 403 route de Roanne	Environ 1 429m² prélevés sur une parcelle actuelle de 2 549 m²	Bâti sur terrain propre	06/02/2025
--------------------------	---	----------------------------	------------

- DM 2025-6 : concession nouvelle de 50 ans au cimetière, n°408

Le conseil municipal prend acte.

Ont signé au registre M. le Maire et la secrétaire de séance.

Le Maire, Gilbert VARRENNE

La secrétaire de séance,

Publication en ligne le

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère excession de cet acte,

1 0 MARS 2025

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication.